

TOURNAIRE SAS
Quartier du Plan
70 Route de La Paoute
06131 GRASSE



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Article R.181-13 et suivants du Code de l'environnement

PIECE JOINTE N°48 :

Plan d'ensemble au 1/500^{ème}

Janvier 2023

PLAN D'ENSEMBLE – HISTORIQUE DES EVOLUTIONS		
Version	Date	Nature de l'évolution / Modification
2	25/01/2023	Version consolidé pour dépôt du dossier
1	15/12/2022	Version initiale

Ce document a été réalisé avec le concours de la société :

DEKRA INDUSTRIAL
Bâtiment les Pléiades
417, route de la Farlède - RN 97
83 130 LA GARDE

Références internes DEKRA :

Affaire n°53711495

Affaire suivie par :

Christophe COLL
Ingénieur Environnement et Risques Industriels
christophe.coll@dekra.com
Tél : 06 14 57 48 33

Rédacteur de la pièce :

Christophe COLL
Ingénieur Environnement et Risques Industriels
christophe.coll@dekra.com
Tél : 06 14 57 48 33

Pour le compte de la société :

TOURNAIRE SAS
Quartier du Plan
70 Route de La Paoute
06131 GRASSE

Sous la responsabilité de :

Christelle BEAUDEQUIN
Responsable Qualité Sécurité Environnement
christelle.beaudequin@tournaire.fr
04 93 09 34 23

Contexte réglementaire

Du fait de la nature des activités projetées (ICPE soumise à autorisation), en application de l'article D181-15-2 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation doit notamment être complété par un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.

Recollement avec les pièces fournies dans le présent dossier

Echelle du plan

Compte tenu de la superficie du site, une échelle au 1/200^{ème} ne permettrait de monter un plan imprimable dans des formats courants.

Le plan présenté page suivante a donc été monté à une échelle réduite au 1/500^{ème}

Affectation des constructions, terrains avoisinants et identification des voies de circulation, cours d'eau aux abords du site

L'ensemble de ces éléments est présenté sur le plan des abords du site intégré en PJ n°2 du présent dossier (Echelle 1/2500^{ème})

Ce plan permet de visualiser l'environnement dans un rayon de 100 mètres autour des limites de propriété.

Réseaux enterrés existants

Les plans des différents réseaux sont intégrés en annexe de l'étude d'incidence (PJ n°5 du présent dossier)

